

**Conseil Municipal Vendredi 31 Mars 2017 – 20h30**  
**Vote du Budget**

Présents : LAFFONT Frédéric. LAFFONT Didier. ESTALRICH Cécile. SERIN Monique. MUNOZ Renée. HAFNER Yves. DEGRUTTOLA Ghislain. GOS Daniel. LABAUD Jacques. BRUNET Raoul. NICOLAS Gérard. REY Vanessa. EMANUELLI Arlette.

Absents : BANON Jean Michel.

Absents excusés : CATHARY Michèle.

Procurations : CATHARY Michèle à SERIN Monique

Monsieur le Maire a fait un rappel des éléments financiers notamment l'importance du travail de redressement des finances effectué ces deux dernières années. Il a insisté sur la transparence de sa démarche. En effet, l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire et l'envoi de l'intégralité des budgets aux conseillers (primitif et annexe) témoignent de cette volonté d'informer chacun avant le vote du budget.

Monsieur le Maire a rappelé le contexte économique restreint dans lequel s'insère l'action de la Municipalité. En effet, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ne cesse de diminuer. Cette année elle baisse de 15 000 €, baisse importante. En 6 ans elle a baissé de 77 000 €.

Malgré ce contexte dégradé, Monsieur le Maire propose une pause en matière d'imposition donc aucune augmentation en matière d'imposition. Il s'agit d'un geste en faveur des contribuables qui est permis grâce à la rationalisation des dépenses effectuée en amont.

Monsieur le Maire rappelle la procédure quant au vote des différents documents financiers (compte de gestion – compte administratif – budget primitif – budget annexe).

**Budget Principal – Commune**

Vote du compte de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif

Sous la présidence de Monsieur Didier LAFFONT premier adjoint appuyé par Mme Monique SERIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	911 218.35 €
Recettes	1 275 149.06 €
Excédent de clôture :	363 930.71 €

*Investissement*

Dépenses	275 059.57 €
----------	--------------

Recettes 175 584.67 €

Besoin de financement : 99 474.90 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

#### Vote du budget primitif de la commune

Madame Monique SERIN a présenté le budget primitif ainsi que les projets d'investissement futurs (travaux bâtiment public, travaux voirie, projets revitalisation touristique...)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 présenté comme suit

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 085 910.81 EUR	1 085 910.81 EUR
<b>Section d'investissement</b>	474 844.40 EUR	474 844.40 EUR
<b>TOTAL</b>	<b>1 560 755.21 EUR</b>	<b>1 560 755.21 EUR</b>

#### **Vote des taux**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'absence d'augmentation en matière fiscale. Madame Monique SERIN, précise bien que l'augmentation des produits est due à l'augmentation opérée par l'Etat et non du fait de la commune.

#### **Budget Annexe – Forêt**

##### Compte de Gestion (forêt)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

##### Compte Administratif (forêt)

Sous la présidence de Monsieur Didier LAFFONT premier adjoint appuyé par Mme Monique SERIN le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

##### *Fonctionnement*

Dépenses 17 420.88 €

Recettes 78 567.41 €

Excédent de clôture : 61 166.53 €

##### *Investissement*

Dépenses 42 471.96 €

Recettes 760.93 €

Besoin de financement : 41 711.03 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la forêt 2016.

Vote du budget primitif de la forêt

Madame Monique SERIN présente le budget primitif ainsi que les projets d'investissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 présenté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	55 455.50 EUR	55 455.50 EUR
<b>Section d'investissement</b>	87 356.53 EUR	87 356.53 EUR
<b>TOTAL</b>	142 812.03 EUR	142 812.03 EUR